



## Compte rendu du CTL

1-Le Directeur a confirmé ses propos tenus au SIE de Montluçon la veille du CTL :

le SIE départemental sera installé à Vichy en janvier 2022.

Les agents du SIE sont prioritaires pour suivre la mission et percevront dans ce cadre une indemnité.

Les agents qui ne souhaitent pas travailler à Vichy, pourront soit demeurer dans l'antenne du SIE à Montluçon soit demander un poste dans un autre service de la résidence.

Si à l'issue de ce processus des agents n'ont pas de solution avec ces trois possibilités, ils demeureront à Montluçon en surnombre dans l'antenne.

Le Directeur a rappelé que les antennes étaient garanties jusqu'en 2026, il a donc exclu toute affectation d'office dans le nouveau service.

La CGT a donc exigé que cette information soit portée à la connaissance de tous les agents des autres SPF et SIE du département, par ailleurs nous avons demandé que les règles de classement des agents (ancienneté administrative) et de priorité sur les postes soit écrites et publiques. Cette affaire doit être totalement transparente, elle a pour l'instant été conduite dans une parfaite opacité.

Le Directeur s'est engagé à rencontrer rapidement les agents des prochains services concernés par le NRP. La CGT vous conseille d'exiger des réunions collectives et non des entretiens individuels.

La CGT a voté contre l'installation du SPFE départemental à Moulins.

2- Campagne IR 2021.

A la demande de la CGT, le Directeur a reconnu qu'il fallait prendre en compte le travail supplémentaire qui sera demandé aux agents du contrôle (BDV PCE et PCR) et de la Direction dans le cadre du renfort apporté centres d'appels nationaux durant la campagne IR.

La Direction envisage « une modulation de l'intensité du contrôle ».

Pour les SIP, la mission nous semble impossible : sur une demie journée de réception ( les centres seront ouverts les matins) les agents devront gérer les rendez-vous, recevoir le public sans rendez-vous qui ne manquera pas de se rendre dans les centres, assurer les appels téléphoniques locaux ainsi que le renfort des centres d'appels, assurer les permanences dans les maisons de services au public...et faire du télétravail.

La Direction a prévu des vigiles pour réguler les flux de contribuables, cela risque bien d'être insuffisant d'autant que l'épidémie échappe à tout contrôle.

Pour la CGT la santé des agents prime avant tout.

3- La Direction étudie la possibilité de (re) créer un service des impôts fonciers pour les particuliers. C'est à peine croyable mais l'administration aura mis plus de 17 ans à reconnaître que la suppression des CDIF était une erreur. Sauf que les spécialistes du cadastre sont devenus rares, et qu'il ne reste plus grand monde dans les SIP pour accomplir cette mission pourtant essentielle pour les collectivités.

La CGT a manifesté son indignation, il y a 17 ans l'administration aurait dû nous écouter quand nous disions que la fusion CDI CDIF était vouée à l'échec. Nous avons raison mais des dizaines d'emplois ont été supprimés.

4- Enfin pour être moderne la DGFIP envisage la création d'un budget participatif. La CGT a dénoncé le paradoxe entre cette annonce et la suppression en 2022 des CHSCT et du budget prévention et sécurité attaché.